



✓ 100% CONFORME
CCN

FICHE RÉCAPITULATIVE

Mutuelle & Prévoyance CCN Bâtiment +10 salariés

IDCC 1597 - Convention collective nationale des ouvriers du bâtiment (entreprises de plus de 10 salariés)

TARIFS À PARTIR DE

MUTUELLE SANTÉ	PRÉVOYANCE OUVRIERS	PRÉVOYANCE CADRES
27 €/mois	2,59 %	1,50 % TA

Tarifs variables selon effectif et âge moyen. Devis personnalisé sur demande.

MUTUELLE SANTÉ OBLIGATOIRE

Poste de soins	Garantie minimale obligatoire (ANI)
Ticket modérateur	100% sur consultations et actes remboursables
Forfait journalier hospitalier	100% sans limitation de durée
Frais dentaires	125% de la base de remboursement
Frais optique	100€ verres simples / 150€ verres complexes
100% Santé	Prise en charge intégrale du panier
Participation employeur	Minimum 50% de la cotisation

PRÉVOYANCE OUVRIERS - RNPO

Garantie	Taux	Employeur	Salarié
Garanties décès	0,65%	0,39%	0,26%
IJ maladie > 90 jours	0,64%	0,32%	0,32%
Rentes invalidité	0,34%	0,20%	0,14%
Forfaits parentalité/chirurgie	0,06%	0,03%	0,03%
Surbase obligatoire	0,30%	0,18%	0,12%
Indemnités fin carrière (IFC)	0,59%	0,59%	0%
TOTAL RNPO	2,59%	1,72%	0,87%

PRÉVOYANCE ETAM - RNPE

Garantie	Taux	Employeur	Salarié
Garanties décès	0,58%	0,58%	0%
IJ, invalidité, forfaits	1,27%	0,67%	0,60%
TOTAL RNPE	1,85%	1,25%	0,60%

PRÉVOYANCE CADRES - RNPC

Tranche	Taux	Employeur	Observations
Tranche A (\leq 1 PASS)	1,50%	1,50%	100% employeur
Tranche B (1-4 PASS)	2,40%	Libre	Accord entreprise
Tranche C (option)	3,60%	Libre	Garantie supplémentaire

PASS 2026 = 48 060 € annuel. Source : PRO BTP.

RÉSUMÉ DES GARANTIES PRÉVOYANCE

GARANTIES DÉCÈS

- **Capital décès toutes causes** : versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) désigné(s)
- **Majoration pour enfants à charge** : capital majoré selon le nombre d'enfants
- **Rente éducation** : versée aux enfants jusqu'à 18 ans (ou 25 ans si études)
- **Rente de conjoint** : versée au conjoint survivant jusqu'à la retraite
- **Double effet** : doublement du capital si décès simultané du conjoint

GARANTIES INCAPACITÉ DE TRAVAIL

- **Indemnités journalières maladie/accident** : complément aux IJ Sécurité sociale
- **Maintien de salaire** : prise en charge des 90 premiers jours (obligation employeur)
- **IJ complémentaires > 90 jours** : maintien du revenu en cas d'arrêt prolongé
- **Carence réduite** : franchise de 3 jours seulement dans le BTP
- **Garantie hospitalisation** : forfait en cas d'hospitalisation chirurgicale

GARANTIES INVALIDITÉ

- **Rente d'invalidité catégorie 1** : invalidité partielle (capacité de travail réduite)
- **Rente d'invalidité catégorie 2** : invalidité totale (incapacité d'exercer une profession)
- **Rente d'invalidité catégorie 3** : invalidité totale + assistance tierce personne
- **Incapacité permanente professionnelle** : suite à accident du travail ou maladie pro

AUTRES GARANTIES BTP

- **Forfait naissance/adoption** : capital forfaitaire à l'arrivée d'un enfant
- **Indemnité de fin de carrière (IFC)** : versée aux ouvriers lors du départ à la retraite
- **Action sociale BTP** : aides financières en cas de difficultés
- **Portabilité des droits** : maintien gratuit des garanties jusqu'à 12 mois après départ

POURQUOI CHOISIR BL ASSUR ?

+30 partenaires	0 € frais courtage	CE externalisé offert
Gestion de A à Z	Conformité URSSAF	Accompagnement national

Demandez votre étude personnalisée gratuite

Tél : 01 86 90 08 99 | contact@bl-assur.fr
www.bl-assur.fr/comparateur-mutuelle-et-prevoyance-entreprise/

Document non contractuel à titre informatif. Les garanties et tarifs définitifs sont ceux mentionnés dans les conditions générales et particulières du contrat souscrit. Taux de cotisation prévoyance 2026 selon les accords nationaux BTP (source : PRO BTP). BL ASSUR - Courtier en assurance immatriculé à l'ORIAS

sous le n° 17 003 326.